



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-seizième session
Rome, 4-5 septembre 2002

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

POUR LE

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGROPASTORAL ET DE PROMOTION DES
INITIATIVES LOCALES POUR LE SUD-EST**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA en Tunisie	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Tunisie	3
DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME	4
A. Zone du programme et groupe cible	4
B. Objectifs et portée	6
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	11
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	12
J. Aspects novateurs	12
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	13
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS TO TUNISIA (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA À LA TUNISIE)	2
III. CADRE LOGIQUE	3
IV. ORGANISATION DU PROGRAMME	7
V. QUANTITATIVE INPUTS, TARGETS AND KEY FACTORS (APPORTS QUANTIFIÉS, OBJECTIFS ET FACTEURS CLÉS)	9

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Dinar tunisien (TND)
1,00 USD	=	1,40 TND
1,00 TND	=	0,71 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

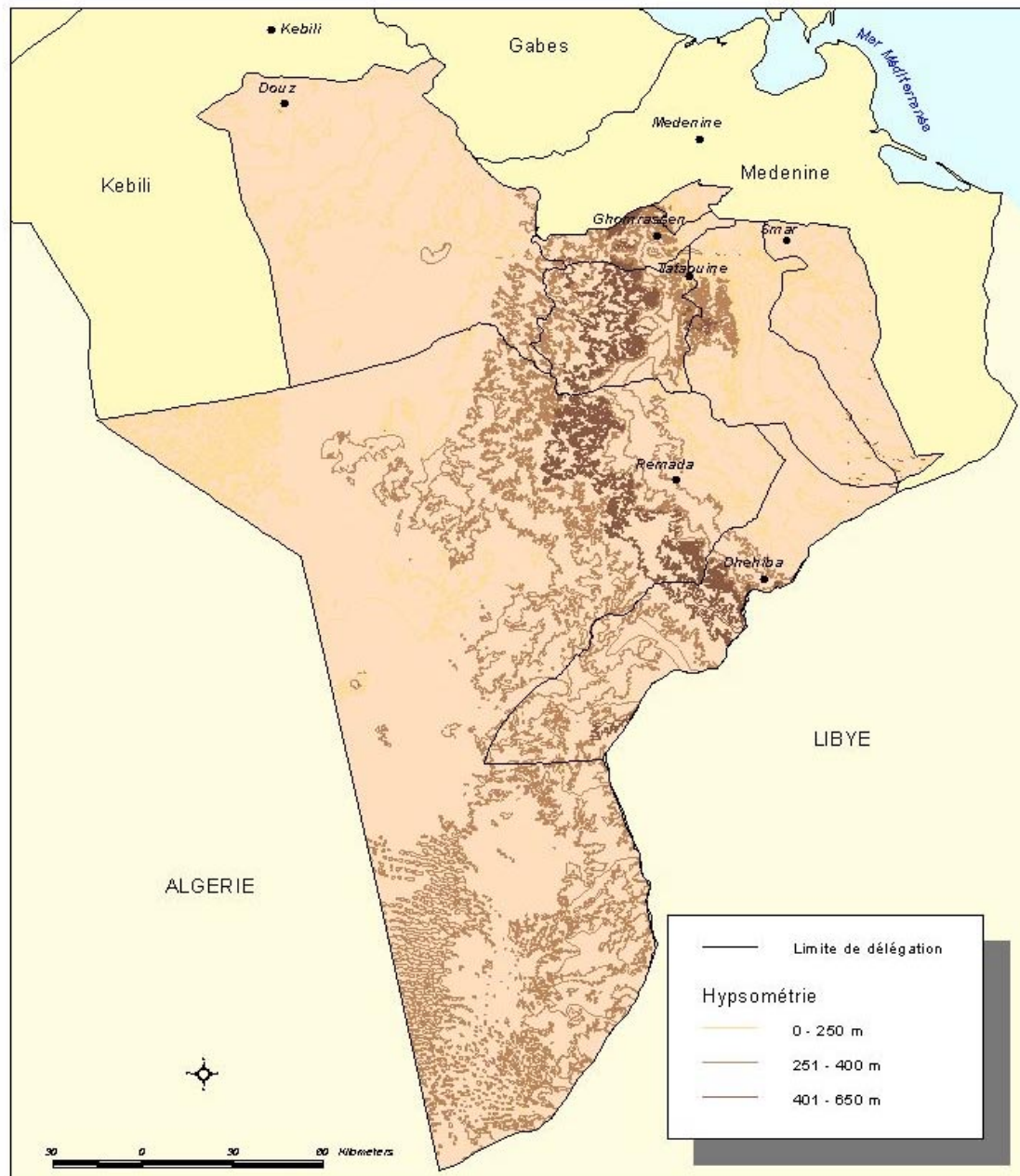
BIsD	Banque islamique de développement
BNA	Banque nationale agricole
BTS	Banque tunisienne de solidarité
CRDA	Commissariat régional du développement agricole
FADES	Fonds arabe pour le développement économique et social
GDA	Groupement de développement agricole
OEP	Office de l'élevage et des pâturages
PIB	Produit intérieur brut
TRE	Taux de rentabilité économique
UGP	Unité de gestion du programme
UST	Unité socioterritoriale
BAfD	Banque africaine de développement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: FIDA: Division Proche-Orient et Afrique du Nord
Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGROPASTORAL ET DE PROMOTION DES INITIATIVES LOCALES DU SUD-EST

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République tunisienne
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	44,3 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	14,1 millions de DTS (équivalent approximativement à 18,7 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, avec un taux d'intérêt équivalant au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds
COFINANCEUR:	Fonds de l'OPEP
MONTANT DU COFINANCEMENT:	7,0 millions de USD
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	À déterminer
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	16,9 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	1,7 million de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

NOTE DE PRÉSENTATION

Bénéficiaires. Le programme concerne le Sud-Est du pays. Cette zone, qui englobe le Gouvernorat de Tataouine et une importante communauté pastorale de la Délégation de Douz dans le Gouvernorat de Kébili, est subaride et aride. Son potentiel réside principalement dans l'élevage extensif et dans l'aridoculture sur des terres marginales, avec quelques périmètres d'irrigation de création récente. Le programme intéressera quelque 10 000 ménages (66 000 personnes) dans le Gouvernorat de Tataouine et 1 000 ménages (7 000 personnes) dans la Délégation de Douz. Les villages détiennent des droits sur des terres de transhumance réparties entre 25 unités socioterritoriales (UST) et deux aires intercollectives. Cette population comprend un groupe cible focal de 6 500 exploitants agropasteurs et 3 500 ménages ruraux qui n'ont pas d'activités agricoles un tant soit peu importantes (paysans sans terres). Par ses initiatives visant à la création et à la diversification des revenus, le programme s'attachera à répondre aux besoins d'environ 17 000 jeunes ruraux, hommes et femmes, qui n'ont guère accès à la terre et aux autres actifs productifs.

Causes de la pauvreté. En Tunisie, la pauvreté reste essentiellement un phénomène rural. En 1990, les deux tiers des pauvres du pays vivaient dans les campagnes, où les déshérités peuvent représenter jusqu'à 13% de la population rurale, soit près du double de la moyenne nationale qui est de 7%. La pauvreté est endémique au sud-est du fait des conditions naturelles difficiles et des aléas climatiques. Seuls ceux qui ont pu se constituer de très grands troupeaux et un capital peuvent résister aux sécheresses récurrentes. Depuis de longues décennies, la majeure partie de la population a adopté des stratégies de survie consistant notamment à s'engager temporairement comme travailleur salarié, à pratiquer diverses activités précaires et à émigrer à l'étranger. Bien que les investissements publics aient considérablement amélioré l'infrastructure, l'approvisionnement en eau et en électricité ainsi que d'autres services sociaux, il subsiste d'importantes poches de pauvreté. Celle-ci touche particulièrement les femmes et les jeunes, car ils manquent d'autonomie économique et n'ont guère accès au processus de décision. Les petits et moyens exploitants agropastoraux, qui sont les plus vulnérables aux sécheresses récurrentes, comptent aussi parmi les plus pauvres des habitants de ces régions.

L'aide du programme aux pauvres. Le programme proposé vise principalement à engager un processus de développement durable solidement pris en charge par ses acteurs. Il s'attaquera aux principales causes de la vulnérabilité économique. À cet effet, il mettra en place des instruments institutionnels et apportera des ressources et moyens complémentaires pour: i) appuyer la restauration et la gestion durables des pâturages naturels, qui sont le fondement de l'économie locale, ainsi que l'amélioration du secteur le plus viable de l'agriculture, et ii) promouvoir les initiatives locales de création de revenus à petite échelle dans l'agriculture et d'autres secteurs comme l'artisanat, les services et l'écotourisme qui répondront essentiellement aux besoins des femmes et des jeunes.

Participation des bénéficiaires au programme. Le programme vise à promouvoir au-delà de la participation un large partenariat entre la population, l'État et d'autres intervenants. Certaines activités d'intérêt général seront réalisées à l'aide d'investissements et de services publics, mais le programme sera essentiellement axé sur des activités planifiées et réalisées sur le principe de la participation au moyen d'allocations au développement agricole à caractère territorial et communautaire. Il est prévu que la programmation et la réalisation des investissements seront placées à hauteur d'environ 35% du total sous la responsabilité et le contrôle directs des organisations communautaires.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
POUR LE
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGROPASTORAL ET DE PROMOTION DES
INITIATIVES LOCALES POUR LE SUD-EST¹

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République tunisienne d'un montant de 14,1 millions de DTS (équivalant approximativement à 18,7 millions de USD) aux conditions ordinaires, en vue de contribuer au financement du programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-Est. Le prêt aura une durée de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en qualité d'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA
STRATÉGIE DU FIDA²

A. L'économie et le secteur agricole

1. Avec un produit national brut (PNB) de 2 090 USD par habitant, la Tunisie se classe parmi les pays à revenu intermédiaire. La structure de l'économie, autrefois dominée par la production primaire dans le secteur agricole et celui de l'extraction (pétrole et phosphates), a évolué et s'est diversifiée depuis l'indépendance en 1956. En 2000, les services apportaient près de 60% du produit intérieur brut (PIB), l'industrie 28% et l'agriculture 12%. Le taux de croissance économique atteignait 6,5% en 1999, mais est tombé à 3,3% en 2000. La Tunisie comptait environ 9,8 millions d'habitants en 2001 avec un taux d'accroissement annuel de 1,5% en moyenne. Près de 65% de la population vit en zone urbaine ou semi-urbaine. La population rurale, environ 3,5 millions d'habitants est stagnante. L'émigration enregistre un taux élevé, environ 15% de la population active.

2. À partir de 1986, le gouvernement a mis en œuvre des réformes économiques qui ont transformé l'économie tunisienne, jusqu'alors fortement réglementée et protégée, pour en faire une économie ouverte et orientée vers le marché. Le rôle de l'État consiste essentiellement à fixer les politiques et créer les conditions propices au développement d'un secteur privé compétitif, ainsi qu'à privatiser les activités qui ne produisent pas de biens publics. On s'est efforcé de réduire le déficit budgétaire par des mesures fiscales visant notamment à simplifier et étendre le système d'imposition tout en réduisant les taux de l'impôt. La pression inflationniste a été maîtrisée et l'octroi du crédit s'est amélioré. La politique des changes a permis de maintenir la stabilité du taux de change, de préserver les réserves en devises et de rendre le dinar tunisien (TND) partiellement convertible pour faciliter les échanges et l'investissement. La Tunisie a pu ainsi atteindre un taux moyen de croissance d'environ 5% par an au cours de la dernière décennie. La dette extérieure a été gérée avec rigueur et la dette totale se montait à 59% du revenu national brut (RNB) en 1999. Le service de la dette représentait une part relativement modérée du total des exportations en 1995, chiffrée à 16%.

¹ L'appellation abrégée de ce programme est PRODESUD (*Programme de développement du Sud*).

² Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



3. Bien que l'agriculture ait perdu de son importance au profit des services et des industries manufacturières, elle reste l'un des principaux secteurs de l'économie tunisienne. Elle apporte en moyenne 13% du PIB, avec cependant de fortes variations annuelles (fonction des précipitations aléatoires), et 10% des recettes d'exportation. Elle emploie le cinquième de la main-d'œuvre du pays et procure du travail et des revenus à de nombreux membres de la famille, qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques officielles de l'emploi. Sur les 15,5 millions d'ha de superficie terrestre, le quart environ est occupé par les pâturages extensifs ou la forêt, et 19% sont cultivés. Moins de 8% des terres cultivées sont irriguées et, comme 80% des ressources hydriques exploitables sont déjà utilisées, les perspectives d'expansion substantielles de ce sous-secteur sont réduites. Les terres arables sont consacrées principalement aux céréales (34%), aux fruits, olives surtout (35%), ainsi qu'au fourrage, aux légumineuses, aux légumes secs et aux cultures industrielles (11%). L'élevage représente 36% du PIB agricole. Les moutons, qui sont élevés en partie sur des parcours de plus en plus dégradés et dans la forêt, prédominent.

B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA en Tunisie

4. Jusqu'à présent, le FIDA a appuyé huit projets en Tunisie, pour un coût total de 236 millions de USD, financé à hauteur de 95,3 millions de USD, soit 46% pour les prêts du Fonds. Le cofinancement de la Banque islamique de développement (BIsD) et de l'Agence française de développement (AFD) s'est élevé à 41 millions de USD, le gouvernement apportant 96,8 millions de USD (40% des coûts). Quatre prêts sont clos et, pour trois des prêts restants, les décaissements atteignaient 51% des montants engagés à la fin de mai 2002. Tous les prêts sauf un étaient administrés par une même institution coopérante, le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES). La Banque mondiale a supervisé un projet, le projet d'irrigation de Sidi Bouzid (prêt n° 139-TN). Le premier prêt avait été accordé à des conditions intermédiaires et tous les autres l'ont été à des conditions ordinaires.

5. Toutes ces interventions du FIDA ont porté sur des activités de développement rural intégré, visant principalement à améliorer les systèmes de production animale et végétale, la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles (conservation des eaux et des sols, amélioration des parcours et des forêts et petite irrigation), ainsi que le crédit agricole et les infrastructures sociales, (particulièrement les pistes rurales et l'eau de boisson).

6. Les projets intégrés à base zonale traitent de l'intégralité des problèmes d'une région et de sa population. Pour qu'ils soient efficaces, les activités d'aménagement et de gestion des ressources naturelles doivent inclure toutes les superficies concernées, indépendamment de la taille des exploitations. Dans ce contexte, le ciblage des petits exploitants se fait par la sélection des zones des projets, en cherchant à concentrer les actions sur les zones défavorisées qui ont une forte densité de petits exploitants. L'expérience du FIDA montre, par ailleurs, qu'il faut cibler davantage les interventions sur les femmes en raison du rôle croissant qu'elles sont appelées à jouer dans l'agriculture et les activités rurales du fait de l'impact de l'émigration de travail. Tous les projets financés par le FIDA ont une forte composante d'infrastructure et de travaux de conservation des sols et de l'eau. La qualité des ouvrages réalisés est généralement satisfaisante, mais on constate trop souvent des problèmes d'entretien et de gestion. L'une des raisons invoquée est que les bénéficiaires du projet n'ont pas été associés d'assez près au processus de programmation et d'exécution. L'octroi de crédit au groupe cible au travers des institutions financières formelles du pays n'a pas eu de succès en raison des problèmes que posent les garanties, mais aussi en raison des difficultés rencontrées dans le remboursement du prêt.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Tunisie

Politique de la Tunisie en matière d'éradication de la pauvreté

7. La pauvreté a régulièrement régressé, touchant moins de 5% de la population en 2000 contre 40% dans les années 60. Le recul a été particulièrement prononcé au cours des années 60 jusqu'au milieu des années 80 (l'incidence de la pauvreté était de 11,2% en 1985 et de 7,4% en 1990). Des progrès d'une telle ampleur sont le fruit d'un effort soutenu sous forme de dépenses sociales, de mécanismes efficaces de redistribution du revenu (transferts efficaces et ciblés) et, enfin, d'une action spécifique en faveur de la population rurale. Ces résultats attestent aussi d'une bonne capacité de gestion économique, axée sur trois grands objectifs de développement: croissance, équité et stabilité. Néanmoins, cette performance globalement impressionnante masque de fortes disparités entre les conditions en milieu rural et celles des villes et, au sein des zones rurales, entre les régions bien dotées en ressources naturelles et les régions écologiquement fragiles. La pauvreté en Tunisie est essentiellement un phénomène rural: en 1990, les deux tiers des pauvres vivaient dans les campagnes où ils représentaient par endroit jusqu'à 13% de la population rurale, soit près du double de la moyenne nationale (7%). La gravité et l'incidence de la pauvreté, de même que les niveaux de vie, varient aussi sensiblement selon la région, avec un fort contraste entre le nord et les régions septentrionales et côtières plus riches et les zones moins avancées du sud et de l'intérieur. En 1996, le gouvernement a formulé une stratégie de lutte contre la pauvreté visant, entre autres, à relever le niveau des revenus ruraux, créer des emplois, assurer la mise en valeur durable des ressources naturelles et cibler les investissements publics sur les régions où la pauvreté est la plus prononcée.

Les activités d'éradication de la pauvreté menées par d'autres grands donateurs

8. Les principaux donateurs qui appuient le développement rural en Tunisie sont la Banque africaine de développement (BAfD), le FADES, l'Union européenne, la BIsD, la Banque mondiale, l'Allemagne, la France et le Japon. Le FIDA coopère étroitement avec plusieurs de ces financeurs, principalement par le biais du cofinancement. La Banque mondiale s'occupe du crédit institutionnalisé, de la mise en valeur des zones montagneuses du nord-ouest, du développement forestier, de la recherche et de la vulgarisation, du secteur de l'eau et de l'ajustement structurel. La BAfD et le FADES s'attachent principalement au financement de grands investissements d'infrastructure dans le domaine de la gestion de l'eau et au crédit institutionnalisé. L'Union européenne finance les petites infrastructures de gestion de l'eau, les programmes de conservation des sols et de l'eau, et le développement intégré dans le Gouvernorat de Kef. L'aide bilatérale de l'Allemagne a soutenu l'Office de développement sylvopastoral du nord-ouest (ODESYPARO) en parallèle avec la Banque mondiale et s'intéresse à la distribution d'eau potable en milieu rural. L'aide bilatérale de la France met l'accent sur la coopération directe avec les opérateurs dans des filières spécifiques, comme le lait, les fruits et les légumes. Elle finance des projets de développement rural dans les Gouvernorats de Sidi Bouzid et Kef et cofinance un autre projet avec le FIDA dans le Gouvernorat de Silana. La BIsD intervient également dans le Gouvernorat de Kairouan. Le Gouvernement japonais apporte une aide considérable au secteur de l'irrigation et a appuyé la préparation d'un projet de la Banque mondiale concernant la recherche nationale, la vulgarisation et le soutien des organisations d'agriculteurs. L'assistance extérieure que reçoit la Tunisie est bien intégrée aux stratégies sectorielles et sous-sectorielles à long terme du pays. Ces dernières années, plusieurs grands donateurs (Banque mondiale, Union européenne, Allemagne) semblent tendre à se désengager, du moins partiellement, du secteur agricole pour privilégier l'environnement ou à des activités économiques à assises urbaines.

La stratégie du FIDA en Tunisie

9. À la lumière de l'expérience antérieure ainsi que d'une analyse du contexte de la pauvreté rurale et des perspectives et contraintes prévalant dans le secteur agricole, l'exposé des options et stratégies d'intervention (COSOP) du FIDA pour la Tunisie a été articulé autour de quatre grands axes: i) assurer une plus forte participation des bénéficiaires; ii) promouvoir l'équité entre les sexes;



iii) créer et renforcer les services financiers ruraux, et iv) encourager la gestion durable des ressources naturelles. L'analyse des contraintes communes à la plupart des agriculteurs pauvres et des femmes montre que le FIDA doit axer son action sur les éléments suivants: i) gestion durable des ressources naturelles; ii) promotion d'activités génératrices de revenus, principalement à l'intention des femmes et des jeunes, et iii) renforcement de la participation et délégalation des responsabilités gestionnaires aux utilisateurs finals.

La justification du programme

10. Il existe d'excellentes raisons pour que le FIDA appuie un programme de développement dans le sud-est de la Tunisie. Cette région, quoique déjà modestement dotée en infrastructures et équipements sociaux, est l'une des plus pauvres de Tunisie, comme l'attestent les niveaux de revenu et de pauvreté, le taux de chômage et d'exode de main-d'œuvre cherchant à échapper à la misère. De plus, elle englobe une grande partie des ressources naturelles du pays, principalement les parcours naturels, qui ont été longtemps négligés et sont aujourd'hui exposés à un grave processus de dégradation et de désertification qui touche aussi les terres actuellement cultivées. Cette tendance accentuera la pauvreté déjà endémique, compromettant les progrès réalisés jusqu'ici. Enfin, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres régions de Tunisie, les femmes et les jeunes sont victimes d'un phénomène manifeste de marginalisation sociale, tandis que les générations antérieures ne se sont pas encore entièrement adaptées aux courants de la modernisation.

11. L'expérience du FIDA, en Tunisie comme dans la Région, lui donne un avantage comparatif pour s'attaquer aux problèmes susmentionnés par le biais d'approches et d'investissements à la gestion participative des parcours, ainsi que par la promotion d'initiatives locales visant à stimuler les activités génératrices de revenus destinées plus spécialement aux couches sociales les plus vulnérables. D'autre part, le contexte institutionnel de la Tunisie offre des occasions précieuses d'élaborer de nouvelles approches susceptibles d'être reproduites (et adaptées) dans d'autres pays de la Région.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

12. **La zone du programme.** Le programme proposé concerne une aire géographique constituée par le Gouvernorat de Tataouine et une partie de la Délégation de Douz dans le Gouvernorat de Kébili. Elle est située dans les basses zones climatiques arides et sahariennes. La population rurale du Gouvernorat de Tataouine est d'environ 66 000 personnes, formant quelque 10 000 ménages, tandis que dans la Délégation de Douz environ 1 000 ménages (soit 6 500 personnes) seront directement concernés par le programme. L'infrastructure de base du Gouvernorat de Tataouine est satisfaisante, comme le montre le fait que 96% des ménages sont reliés au réseau électrique et que 91% des habitants ont accès à l'eau potable. La zone est cependant mal desservie en routes. Alors que certains services publics, comme les écoles, les équipements de santé, les télécommunications et les activités culturelles, sont satisfaisants, d'autres dont les banques, les grossistes et divers services économiques sont limités, en dépit du niveau de croissance atteint. L'émigration joue un rôle extrêmement important dans la zone: les envois de fonds ont augmenté les revenus locaux, améliorant ainsi sensiblement les conditions de vie de la population et modifiant les habitudes de consommation et les modes de vie. Les revenus des émigrés ont également contribué à financer l'achat d'un complément d'aliments pour le bétail les mauvaises années.

13. L'élevage constitue le moteur économique de la région et assure aux éleveurs des revenus nets de 7 à 15 millions de TND. Compte tenu de la réduction des effectifs du cheptel sous l'effet des sécheresses, on estime à 491 000 le nombre de petits ruminants dans le Gouvernorat de Tataouine et à 65 000 têtes leur nombre pour Douz/Kébili. En outre, l'effectif des camélins est de l'ordre de 22 000 adultes pour Tataouine et de 7 000 pour Douz/Kébili. La région compte près de 5 000 éleveurs, mais



en raison du nombre de troupeaux constitués en association, on ne retrouve sur les parcours qu'un nombre beaucoup plus limité de troupeaux. Il y a environ 275 grands éleveurs (à Tataouine). Les systèmes d'élevage emploient 800 bergers. En année de sécheresse les animaux reçoivent un important complément d'aliments concentrés (65%). Ce niveau reste élevé en année moyenne (48%), tombant à 18% les bonnes années. Environ 50 000 chevreaux et 110 000 agneaux quittent la région chaque année pour être engraisés et abattus ailleurs, notamment dans le Centre-Sud ou le Sahel tunisien. Sur les quelque 78 000 ha de terres cultivées, 43 125 ha sont consacrés à l'arboriculture, 31 000 ha sont irrégulièrement cultivés en céréales en sec et 3 650 ha équipés pour l'irrigation mais inégalement utilisés pour l'arboriculture, les cultures maraîchères et la production fourragère. L'activité agricole est soumise à des conditions naturelles difficiles qui en limitent considérablement la diversification et la rendent tributaire de la mobilisation de ressources en eau.

14. Les principales institutions opérant dans la zone du programme sont le Commissariat régional du développement agricole (CRDA), l'Office du développement du Sud (ODS), Le Fonds spécial de développement agricole (FOSDA), diverses institutions financières et développement et l'Office de l'élevage et des pâturages (OEP). D'autres institutions de développement, comme le Commissariat général de développement régional (CGDR) et le Conseil régional de développement (CRD) jouent également un rôle dans la promotion et l'encadrement de certaines activités agricoles et rurales.

15. Les communautés locales ont eu traditionnellement des droits d'utilisation portant sur un territoire qui leur était propre, correspondant au concept de terroir. Ce concept s'applique à de vastes ensembles diversifiés, incluant à la fois des parcours d'usage local et communautaire et des espaces plus vastes ouverts à un parcours plus largement collectif. Ces terroirs sont traditionnellement gérés de manière à faciliter la mobilité du troupeau, ce qui est le trait caractéristique des systèmes pastoraux en général et l'outil le plus efficace de gestion des périodes de ruptures climatiques. Cette combinaison d'un territoire pastoral et d'un groupe social a conduit au concept d'unité socioterritoriale (UST) dont le programme fera l'unité de base pour la gestion des pâturages et de l'environnement. Jusqu'à présent, on a identifié 27 UST auxquelles il faudrait ajouter deux zones utilisées en commun par un certain nombre d'usagers ou par toutes les communautés.

16. **Le groupe cible.** Le groupe cible global du programme comprend la population des UST. Elle s'élève à 66 000 personnes (10 000 ménages) dans le Gouvernorat de Tataouine et environ 7 000 personnes (1 000 ménages d'agriculteurs) dans la Délégation de Douz. Parmi elle, 3 500 ménages environ sont sans terre et sont fortement tributaires de travaux temporaires et précaires. Le cas d'un sous-groupe de 800 bergers dont les conditions d'existence et le statut professionnel sont très inférieurs à la moyenne est un exemple concret de cette catégorie d'habitants. La plupart des ménages d'agriculteurs (80%) sont des petits et moyens exploitants agropastoraux. Les grands éleveurs ne représentent que 5% de la population agropastorale, mais possèdent jusqu'au tiers du cheptel. Ils jouent un rôle important dans l'économie locale et dans l'organisation sociale, de sorte leur adhésion à la stratégie et aux propositions du programme sera déterminante pour sa réussite. Les activités de production agropastorale qui constituent l'essentiel du programme de développement proposé concerneront donc tous les agriculteurs et les éleveurs. Ceux-ci composent un groupe cible focal, qui compte 6 500 agriculteurs et éleveurs, dont 5 500 dans la zone de Tataouine. Un autre groupe cible focal comprend environ 17 000 jeunes, hommes et femmes, qui appartiennent en partie aux familles d'agriculteurs éleveurs du groupe précédent et en partie aux familles sans terre. Les jeunes ont en général peu de pouvoir décisionnel dans les activités agropastorales et peu de possibilités de gain hors exploitation. Si les hommes jeunes ont la possibilité d'émigrer en quête de travail, les femmes sont désavantagées à cet égard. En tout cas, l'émigration interne et externe ne saurait être une solution pour la grande majorité des jeunes.

B. Objectifs et portée

17. Le programme proposé s'efforcera d'amorcer un processus de développement durable piloté par la communauté. À cet effet, il est prévu de mettre en place des instruments propres à i) encourager la gestion participative et durable des pâturages et des ressources en eau; ii) améliorer les méthodes d'élevage, et iii) promouvoir les initiatives économiques locales. Il devrait produire les effets économiques, environnementaux et socio-institutionnels suivants:

- Renforcement des structures organisationnelles et des capacités des ruraux pauvres, ce qui leur permettra de participer plus efficacement à la planification et à la mise en œuvre des politiques de développement.
- Sensibilisation de l'appareil gouvernemental et administratif qui sera plus réceptif aux besoins exprimés par la population et mieux à même de mener des politiques en partenariat avec des organisations professionnelles et des organisations de la société civile.
- Présence accrue des femmes et des jeunes dans les instances décisionnelles et les organes de gestion économique grâce, en particulier, à des programmes de formation, à des mesures ouvrant accès aux responsabilités dans l'exploitation et à une aide spécifique pour promouvoir les microentreprises.
- Meilleure productivité des pâturages grâce à des investissements et à une discipline collective.
- Remise en état des périmètres d'irrigation existants moyennant, en particulier, de l'amélioration des modes de gestion et des équipements afin de retenir les agriculteurs sur la terre. Outre qu'ils contribuent à améliorer la répartition spatiale des peuplements sur le territoire, ces périmètres d'irrigation favoriseront aussi la diversification au niveau local des activités économiques et des services.
- Accroissement de la productivité des systèmes pastoraux grâce à une meilleure commercialisation des produits, à des améliorations génétiques, au renforcement de la couverture vétérinaire et à la formation des bergers.
- Multiplication et diversification des sources de revenus.

C. Composantes

Infrastructure socioéconomique de base

18. **Routes de desserte asphaltées.** L'amélioration des routes est indispensable à la mobilité, permettant aux éleveurs d'atteindre facilement les pâturages naturels pour abreuver les troupeaux, transporter les aliments du bétail et commercialiser les animaux. Le programme financera 245 km de routes rurales asphaltées.

19. **Hydraulique pastorale.** L'utilisation rationnelle de l'eau des pâturages naturels dépend d'une bonne répartition des points d'eau dans la région. Le programme complétera l'infrastructure existante par le financement de huit forages profonds, de 115 km de conduites d'eau et de huit grands réservoirs de stockage. En outre, quatre centres de services seront créés pour le bétail.



20. **Conservation des eaux et des sols.** La régulation des eaux de ruissellement exige des ouvrages d'ampleur moyenne qui dépassent les capacités de réalisation du groupe cible. Le programme financera 26 ouvrages en gabions pour la recharge des nappes phréatiques et 26 ouvrages destinés à l'irrigation par épandage des eaux de crue.

21. **Création de nouveaux périmètres d'irrigation.** Ce volet viendra s'ajouter au projet d'investissement dans le secteur de l'eau (PISEAU)³ en cours d'exécution, de manière à créer un nouveau pôle de croissance. Le financement couvrira le coût de six forages et l'équipement de 210 ha à El Ferch.

22. **Services agricoles et environnementaux.** Le programme financera aussi l'amélioration de la couverture sanitaire du cheptel, un centre de production de semences pastorales à Douz, la création d'une réserve de biosphère (par le Ministère de l'environnement) et des activités de recherche appliquée en rapport avec les besoins du programme, essentiellement dans le domaine des parcours, du bétail et de l'environnement.

Aménagement socioterritorial intégré

23. **Création et gestion d'organisations territoriales locales.** La gestion des parcours et le développement communautaire s'appuieront sur les nouvelles organisations efficaces dans chaque UST, à savoir les groupements de développement agricole (GDA). En plus de la formation (voir ci-après), le programme contribuera à financer leur création et leur démarrage, ainsi que la constitution d'un fonds de roulement.

24. **Création et réhabilitation de plantations d'arbres fruitiers.** Les plantations traditionnelles d'arbres fruitiers en montagne ont fortement pâti des sécheresses et du manque d'entretien dû à la pénurie de main-d'œuvre. Le programme financera la réhabilitation et la replantation de vergers (75 000 oliviers et 15 000 figuiers), ainsi que la replantation de parcelles horticoles qui ont souffert de la sécheresse (20 000 oliviers et 15 000 figuiers).

25. **Amélioration des parcours.** Cette activité sera le principal élément du plan d'aménagement des UST. Le programme financera le coût de l'introduction progressive de la rotation dans l'utilisation des pâturages (180 000 ha), la plantation d'arbustes fourragers servant de réserve pour les mauvaises années (4 000 ha) et le resemis sur les parcours (4 000 ha). L'équipement des parcours comprendra aussi la création d'ombrières pour le bétail (10 unités).

26. **Infrastructure communautaire.** Le programme financera des petits travaux d'infrastructure d'intérêt local, notamment l'amélioration et le développement de la petite irrigation (420 ha), la restauration des ouvrages traditionnels de conservation de l'eau (environ 12 000 *jessours*⁴), l'amélioration des pistes de desserte communautaires (100 km), les équipements d'entretien et les bâtiments communautaires.

Amélioration des filières de production et de commercialisation

27. **Unités d'engraissement du bétail.** Création de 350 unités d'engraissement d'agneaux et de chevreaux et de 20 unités d'engraissement de jeunes chameaux. Certaines seront créées dans le cadre du soutien à la micro-entreprise (voir plus bas).

3 PISEAU est une initiative cofinancée par la Banque mondiale, le Gouvernement tunisien et d'autres donateurs.

4 Un jessour est un barrage traditionnel dans les vallées de montagne qui permet la régulation des eaux de ruissellement.

28. **Amélioration de la productivité animale.** Ces améliorations pourront aussi être recherchées par le biais de l'amélioration génétique sur une base associative, par la promotion de groupements pour l'approvisionnement en aliments destinés au bétail et par la formation des bergers.

29. **Intensification de l'agriculture.** Le programme appuiera ces améliorations en finançant la plantation intensive d'arbres fruitiers (1 000 palmiers et 15 000 pêcheurs précoces) et de cultures fourragères dans les zones irriguées, et en introduisant un label de qualité qui facilitera la commercialisation des produits locaux de valeur. Le service de vulgarisation bénéficiera aussi d'un soutien.

Appui aux initiatives locales et au développement de la microentreprise

30. **Soutien spécifique destiné aux activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes adultes.** Le programme contribuera au financement d'une assistance technique pour la commercialisation, l'information sur les marchés et la présentation des produits ainsi qu'une formation technique des artisans, hommes et femmes.

31. **Promotion des microentreprises.** Cette composante financera l'accès à l'information, la formation et les services d'aide pour appuyer la création de 350 microentreprises. Ces services faciliteront l'accès aux lignes de crédit de la Banque tunisienne de solidarité (BTS) et de la Banque nationale agricole (BNA). Ces entreprises porteront sur des activités agricoles et non agricoles très variées, notamment tissage, maroquinerie, bijoux, boulangerie et préparation d'épices, écotourisme et valorisation à des fins commerciales du patrimoine architectural de la région.

Soutien à l'exécution du programme

32. Le programme financera les services nécessaires au soutien et au suivi de l'exécution des activités. Pour ce faire, il financera le renforcement des services régionaux de développement agricoles (CRDA et OEP) ainsi que la mise en place d'une unité de gestion du programme (UGP) qui englobera plusieurs cellules à vocation spécifique chargées d'appuyer les organisations communautaires, la création de microentreprises et les activités de promotion de la femme. Il financera aussi un important programme de formation et une assistance méthodologique d'importance capitale ainsi que la réalisation d'études techniques et économiques le cas échéant.

D. Coûts et financement

33. **Coûts du programme.** Les coûts totaux du programme sur une période d'exécution de sept ans sont estimés à 44,3 millions de USD, les provisions pour aléas financiers et aléas d'exécution comprises. Les coûts en devises représentent 31% des coûts totaux. Les coûts des investissements sont chiffrés à 41 millions de USD, soit 92,5% des coûts totaux. Les coûts ventilés par composante figurent au tableau 1.

34. **Financement du programme.** Le programme sera financé par un prêt du FIDA de 18,7 millions de USD qui couvrira 42,3% environ des coûts totaux du programme. La contribution du Fonds de l'OPEP se montera à 7,0 millions de USD, soit 15,8% des coûts du programme, et sera consacrée entièrement au financement de 63,3% du coût des routes asphaltées. Les bénéficiaires devraient apporter 1,7 million de USD, soit 3,9% du coût total du programme. Cette contribution est loin d'être négligeable, représentant quelque 155 USD par ménage. En réalité, les apports des bénéficiaires seront plus élevés, car les emprunteurs sont censés rembourser une partie de la contribution des institutions de microfinancement et autres fonds de développement (1,6 million de USD, soit 4,5% des coûts totaux). La contribution globale du gouvernement, taxes comprises se chiffrera à l'équivalent de 16,9 millions de USD (38% des coûts totaux). Le plan de financement est présenté au tableau 2.

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME^a
(en millions de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base	Total (hors taxes)
A. Infrastructure socioéconomique de base	10,8	6,6	17,4	38	46	13,7
B. Aménagement socioterritorial intégré	9,8	3,2	13,0	24	35	10,3
C. Amélioration des filières de production et de commercialisation	0,5	0,1	0,7	17	2	0,6
D. Soutien aux initiatives locales et au développement de la microentreprise	1,2	0,3	1,5	23	4	1,2
E. Soutien à l'exécution du programme	3,5	1,4	4,9	28	13	4,0
Total des coûts de base	25,9	11,6	37,5	31	100	29,8
Provision pour aléas d'exécution	2,6	1,2	3,8	32	10	3,8
Provision pour aléas financiers	2,2	0,9	3,1	30	8	3,1
Total des coûts du programme	30,6	13,7	44,3	31	118	36,6

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composante	FIDA		Gouvernement		Fonds de développement		Institutions de microfinancement		Fonds de l'OPEP		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Infrastructure socioéconomique de base	7 499	36,2	5 936	28,7	-	-	-	-	6 987	33,7	288	1,4	20 710	46,7	7 790	9 209	3 711
B. Aménagement socioterritorial intégré	7 847	50,2	5 254	33,6	1 048	6,7	447	2,9	-	-	1 049	6,7	15 644	35,3	3 854	9 087	2 704
C. Amélioration des filières de production et de commercialisation	215	27,9	396	51,5	53	6,9	39	5,1	-	-	66	8,5	769	1,7	130	552	86
D. Soutien aux initiatives locales et au développement de la microentreprise	417	24,6	340	20,9	312	18,4	304	18,0	-	-	320	18,9	1 693	3,8	382	1 050	261
E. Soutien à l'exécution du programme	2 768	50,1	2 694	48,8	59	1,1	-	-	-	-	-	-	5 520	12,5	1 535	3 068	917
Total des décaissements	18 745	42,3	14 620	33,0	1 472	3,3	790	1,8	6 987	15,8	1 723	3,9	44 336	100	13 691	22 966	7 680

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

35. **Passation des marchés.** Pour les dépenses financées par le FIDA, les marchés seront passés conformément aux directives du FIDA en la matière. Les achats de véhicules, matériel et équipement ainsi que les contrats de génie civil pour l'infrastructure seront autant que possible groupés en lots d'une importance raisonnable. Les contrats d'un montant égal ou supérieur à l'équivalent de 300 000 USD pour les véhicules, le matériel et l'équipement et ceux d'un montant égal ou supérieur à 1 000 000 USD pour les travaux de génie civil seront attribués par appel d'offres international. Les contrats d'un montant inférieur à 300 000 USD pour les véhicules, le matériel et l'équipement ou à 1 000 000 USD pour les travaux de génie civil seront attribués par voie d'appel à la concurrence locale, selon des procédures agréées par le FIDA. Les contrats d'une valeur égale ou inférieure à 30 000 USD seront attribués sur la base de trois devis. Les contrats avec les organisations non gouvernementales (ONG) seront passés par voie d'appel à la concurrence locale, avec l'agrément du FIDA. Le recrutement des consultants et les autres contrats seront négociés selon des modalités convenues avec le FIDA et conformes aux procédures de l'institution coopérante.

36. **Décaissements.** Le prêt du FIDA sera décaissé sur une période de sept ans conformément aux catégories de décaissement figurant à l'annexe 2 de l'accord de prêt. Les retraits du compte de prêt peuvent être effectués sur présentation des états de dépenses pour les catégories de dépenses qui seront définies conjointement par le gouvernement, le FIDA et l'institution coopérante. Les justificatifs seront conservés par le programme et mis à disposition pour inspection par les missions de supervision et les commissaires aux comptes. Tous les autres retraits du compte de prêt se feront sur présentation des pièces justificatives requises.

37. **Compte spécial.** Le gouvernement ouvrira auprès de la Banque centrale de Tunisie un compte spécial en devises au nom du programme. Dès l'entrée en vigueur du prêt, le FIDA y déposera un premier montant de 1 500 000 USD, correspondant aux dépenses du programme pour les six premiers mois. Ce compte spécial servira à financer la part des dépenses autorisées relevant du FIDA et sera réapprovisionné conformément aux procédures établies par le Fonds.

38. **Comptabilité et vérification des comptes.** Les différents organismes d'exécution tiendront des comptes et relevés financiers distincts pour les activités du programme. L'UGP veillera à ce que ces comptes et relevés soient tenus conformément aux usages et procédures du gouvernement agréés par le FIDA. Les comptes consolidés du programme, établis par l'UGP, seront soumis au Ministère de l'agriculture. Les comptes du programme seront vérifiés chaque année par un auditeur indépendant agréé par le FIDA. Les rapports de vérification certifiés devront comprendre une note sur l'efficacité des systèmes comptables et des contrôles internes de l'organisme d'exécution, et seront accompagnés d'un avis distinct sur les états de dépenses et le compte spécial. Ils seront transmis au FIDA dans les six mois qui suivent la clôture de l'année budgétaire.

F. Organisation et gestion

39. Le programme sera exécuté selon deux approches interactives. La première concernera les investissements et services à fournir sous la pleine responsabilité des pouvoirs publics. La seconde concernera les activités de développement réalisées par la communauté, y compris les plans de développement communautaire intégré et d'utilisation des terres ainsi que les initiatives locales et les microentreprises lancées par les petits agropasteurs, les femmes et les jeunes adultes appuyés par le programme.

40. **Structure organisationnelle.** La gestion du programme sera organisée essentiellement dans le cadre des CRDA en place et des autres institutions de développement, comme l'OEP. La supervision générale sera attribuée à un comité consultatif national et à deux comités régionaux, soit un par gouvernorat. L'exécution du programme à Tataouine, où se feront les principaux investissements, sera



confiée à une nouvelle division des programmes créée au sein du CRDA. Dans la Délégation de Douz, les activités locales seront coordonnées par arrondissement au sein du CRDA de Kébili (voir l'appendice IV).

41. **Coordination du programme.** La coordination entre les deux gouvernorats et les allocations de fonds seront assurées par la Direction générale du financement, des investissements et des organismes professionnels (DGFIOP) à Tunis. La coordination courante et les liaisons seront du ressort du Directeur du programme.

42. L'infrastructure socioéconomique de base sera réalisée par les départements compétents du CRDA selon des procédures normalisées. Certaines des activités seront confiées à l'OEP. Les grands travaux de construction et d'entretien des routes seront du ressort du Ministère de l'équipement. Certaines activités environnementales (parc réserve de biosphère) seront du domaine du Ministère de l'environnement. Les crédits seront fournis par la BTS, la BNA et par les mécanismes de microfinancement existants.

43. La planification socioterritoriale incombera à chacune des UST et sera gérée par les GDA. Ceux-ci seront responsables de la programmation et de l'exécution de toutes les activités relatives à l'aménagement socioterritorial intégré. L'exécution se fera sur la base de contrats conclus avec l'administration ou avec des entrepreneurs privés. Le financement sera alloué à chaque UST selon un plan général de répartition des ressources financières entre les UST (d'après des critères fondés sur la population, la pauvreté et la dotation en ressources naturelles). Les fonds seront acheminés aux UST sur la base d'un plan de développement à long terme et de programmes annuels approuvés, ces derniers sous la forme de conventions annuelles. Les conseils de GDA seront tenus d'y associer les groupes marginalisés, en particulier les femmes et les jeunes adultes.

44. Les initiatives économiques individuelles ou collectives seront encouragées dans le cadre des exploitations existantes ou des microentreprises qui seront créées. Le programme appuiera des activités dans le domaine de l'information, des procédures de constitution, de l'accès au financement, de la connaissances des débouchés et de la formation technique. Ces activités seront autant que possible définies dans le cadre des activités de développement intégré des UST.

G. Justification économique

45. **Bénéficiaires et avantages.** À plein régime, le nombre total de bénéficiaires directs englobera tous les ménages des 25 UST, soit environ 11 000 familles. Les activités de production dans le secteur agropastoral bénéficieront directement à 6 500 ménages d'agriculteurs. Le taux de rentabilité économique (TRE) est estimé à 12,8% lorsqu'on tient compte de tous les coûts du programme et des seuls avantages économiques qui sont directement mesurables. En excluant le coût des routes asphaltées, mais en incluant le coût des pistes de desserte communautaires, le TRE atteint 20,2%. Une réduction des avantages de 10% ou un retard d'un an ramènerait ce taux au niveau encore acceptable de 11,4%. Une augmentation des coûts de 10% l'abaisse à 10,2%, niveau légèrement inférieur au coût d'opportunité du capital.

46. Les calculs ci-dessus ne tiennent pas compte des importants avantages qui sont tangibles mais difficiles à mesurer, comme: i) l'émergence de meilleures méthodes de gouvernance locale pour soutenir le processus de développement à long terme; ii) un meilleur réseau régional d'infrastructures, qui aurait aussi un effet favorable sur l'économie régionale dans son ensemble; iii) une plus grande maîtrise de l'écoulement des eaux et de l'érosion qui, associée à d'autres mesures, permettra de réduire l'impact des sécheresses récurrentes; iv) une meilleure répartition des revenus, et v) une base améliorée des ressources naturelles.

47. **Équité entre les sexes.** Le programme renforcera le rôle des femmes dans la prise de décisions au sein des organisations locales, tout en offrant aux femmes de meilleures possibilités d'entreprendre des activités génératrices de revenus qui contribueront à leur promotion économique et sociale.

H. Risques

48. Le principal risque du programme tient à l'introduction de nouvelles approches dans un contexte où les moyens institutionnels sont encore faibles, bien qu'ils s'améliorent, lorsqu'il s'agit de comprendre le rôle des structures publiques dans le développement participatif. On préparera le personnel de l'administration à ce nouveau rôle grâce à un programme de formation intensive. On rendra ainsi le personnel mieux à même de comprendre le processus de changement, de modifier son attitude et d'éprouver de la satisfaction à jouer un rôle consultatif qui ne confère pas l'autorité et le panache des fonctions traditionnelles de direction, et aussi de travailler davantage en équipe. Une telle formation est en soi une innovation et elle mettra probablement du temps à porter ses fruits.

49. Un deuxième risque tient à la rotation du personnel. Les règles de la fonction publique ne permettent pas, actuellement, d'offrir une indemnité compensatrice ou des incitations à travailler en zone difficile. Pour atténuer ce risque, le programme prévoit d'améliorer les conditions de travail et de logement du personnel et d'assurer sa mobilité. Les mesures d'incitation adoptées comprennent une formation extensive en cours d'emploi et l'accès facile aux outils informatiques. Les risques afférents à la délégation des fonctions de gestion et de développement aux communautés sont réels à une telle échelle. Lors de la conception du programme, on a cependant testé la faisabilité de cette démarche auprès d'une large communauté qui représentait 8% de la population totale. Dans la conception, on a pris en compte les résultats de cette expérience et on a prévu une planification attentive du programme et une structure organique détaillée. Néanmoins, les sécheresses précoces pourraient influencer sur l'adhésion de la population aux techniques proposées.

I. Impact sur l'environnement

50. Le programme proposé aura un impact favorable sur l'environnement. On escompte qu'il aura pour effets: i) d'enrayer le processus de dégradation et d'amorcer une évolution dynamique de pâturages; ii) de contribuer à une plus grande maîtrise du ruissellement et de l'érosion par la remise en état des terrasses traditionnelles en montagne. La replantation de ces terrasses aidera à préserver ce qui reste des variétés d'arbres fruitiers en voie de disparition, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité; iii) d'améliorer les ressources et le potentiel hydriques de la région par des investissements accrus dans la lutte contre l'érosion (Conservation des eaux et des sols – CES) et par des ouvrages visant à utiliser le ruissellement pour recharger les nappes phréatiques, tout en atténuant les effets destructeurs des écoulements sauvages, et iv) d'inverser la tendance néfaste à étendre les cultures au-delà des limites écologiques. Un risque environnemental majeur, celui de l'épuisement des eaux souterraines, sera atténué par la surveillance et l'application rigoureuses de la réglementation en vigueur.

J. Aspects novateurs

51. Le programme sera le premier en Tunisie à appliquer la gestion participative intégrée aux ressources naturelles d'une région entière. Il sera aussi le premier à œuvrer dans un contexte écologique aussi difficile. Il adoptera une approche participative de la programmation, adaptée au contexte social et écologique et testée aussi bien auprès de la population que des acteurs publics les plus directement concernés. En outre, la phase d'expérimentation a servi de fondement à une proposition de modèle organisationnel piloté par la population qui sera le premier en Tunisie à introduire une répartition plus équilibrée des rôles entre les structures publiques traditionnellement responsables du développement et les organisations locales représentatives. Ce faisant, on a constitué

une base de données complète qui confère de meilleures assises à la planification et au suivi du programme.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

52. Un accord de prêt entre la République tunisienne et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

53. La République tunisienne est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

54. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

55. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République tunisienne un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à quatorze millions cent mille droits de tirage spéciaux (14 100 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} octobre 2020 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 20 juillet 2002)

1. Outre les fonds provenant du prêt, le Gouvernement de la République tunisienne (le Gouvernement) inscrit annuellement au budget de l'état la contribution nationale au programme provenant de ses ressources propres et du cofinancement éventuel pour le programme, conformément à ses procédures nationales en vigueur et aux provisions du programme de travail et budget annuels (PTBA). La contribution du Gouvernement doit couvrir le complément du coût du programme et comprend notamment: l'ensemble des droits, impôts et taxes; la rémunération du personnel du programme et autre frais de fonctionnement; et une partie variable des coûts d'investissements du programme. Le Gouvernement mettra à la disposition du Ministère de l'agriculture (l'Agent principal du programme), au cours de la période d'exécution du programme, les fonds provenant du prêt et de sa contribution nationale.
2. Le Gouvernement veillera à ce que les conditions d'attribution des terres collectives selon la loi de la République tunisienne n° 71-7 du 14 juillet 1971, et les modifications qui lui ont été apportées, soient appliquées rigoureusement notamment en ce qui concerne la protection des terres à vocation pastorale telles que définies par la carte agricole.
3. Le Gouvernement veillera à ce que les ressources budgétaires allouées annuellement aux plans des unités socioterritoriales soient supérieures ou égales à vingt-cinq pour cent (25%) du budget annuel figurant au PTBA, à l'exception du PTBA de la première année du programme.
4. Le Gouvernement veillera à ce que la direction générale des ressources en eau du Gouvernement applique pendant l'exécution du programme des contrôles en matière d'évaluation et de suivi des ressources en eau souterraine utilisées pour l'irrigation dans la zone du programme.
5. Le Gouvernement confirmera son soutien au principe d'une compensation pour mise en repos et s'engagera à définir les modalités de mise en œuvre et de financement des compensations avant la fin de la première année du programme. Ces modalités pourront par la suite être révisées à la lumière de l'expérience acquise.
6. Le Gouvernement confirmera son soutien au dispositif de la recherche-développement et s'engagera à en définir les modalités de mise en œuvre et de financement avant la fin de la première année du programme. Ces modalités pourront par la suite être révisées à la lumière de l'expérience acquise.
7. Le Gouvernement assurera que les structures suivantes seront créées au sein du CRDA du gouvernorat de Tataouine avant la fin de la première année du programme: la cellule d'appui à la petite entreprise rurale, la cellule d'animation des femmes et des jeunes et le service d'appui aux organisations rurales de base (SAORB).
8. Le Gouvernement veillera à ce que le suivi-évaluation (S&E) au niveau du programme sera assuré par la cellule de suivi-évaluation au sein de l'unité de pilotage du programme (UPP) à Tataouine, et par la cellule de Douz et l'arrondissement statistique à Kebili. Les rapports de suivi provenant des deux gouvernorats seront consolidés par la direction générale du financement, des investissements et des organismes professionnels au sein de l'Agent principal



ANNEXE

du programme. Les outils, les méthodes, les moyens et le fonctionnement du système de S&E seront décrits dans le manuel de procédures du programme.

9. Le Gouvernement assurera le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur le territoire de la République tunisienne.

10. Le Gouvernement assurera un traitement équitable entre hommes et femmes à l'examen des candidatures des postes à pourvoir dans le cadre du programme.

11. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions additionnelles à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:

- a) le coordonnateur du programme au gouvernorat de Kébili et celui de Tataouine ont été désignés par l'Agent principal du programme, conformément aux dispositions de l'accord de prêt;
- b) l'UPP a été créée au sein du CRDA de Tataouine et son responsable financier a été désigné par l'Agent principal du programme, conformément aux dispositions de l'accord de prêt;
- c) un ingénieur responsable du SAORB a été désigné par le CRDA de Tataouine;
- d) l'accord de prêt a été dûment signé et le Gouvernement a reçu, de sa Chambre des députés, les pleins pouvoirs pour l'autoriser et l'exécuter; et
- e) un avis juridique favorable, délivré par le conseiller juridique et de législation du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis au FIDA par le Gouvernement.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

TUNISIA

Land area (km² thousands) 2000 1/	155	GNI per capita (USD) 2000 1/	2 090
Total population (million) 2000 1/	9.6	GNP per capita growth (annual %) 2000 1/	3.3
Population density (people per km²) 2000 1/	62	Inflation, consumer prices (annual %) 2000 1/	2.9
Local currency	Tunisian Dinar (TND)	Exchange rate: USD 1 = TND 1.40	TND 1 = USD 0.71
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-99 2/	2.1	GDP (USD million) 2000 1/	19 462
Crude birth rate (per thousand people) 2000 1/	17 a/	Average annual rate of growth of GDP 2/ 1980-90	3.3
Crude death rate (per thousand people) 2000 1/	6 a/	1990-99	4.6
Infant mortality rate (per thousand live births) 2000 1/	24 a/	Sectoral distribution of GDP 2000 1/	
Life expectancy at birth (years) 2000 1/	73 a/	% agriculture	12
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	0.7	% industry	28
Poor as % of total rural population 2/	22	% manufacturing	18
Total labour force (million) 2000 1/	3.8	% services	59
Female labour force as % of total 2000 1/	32	Consumption 2000 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	14
School enrolment, primary (% gross) 2000 1/	118 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	61
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2000 1/	29	Gross domestic savings (as % of GDP)	25
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1997 3/	3 283	Merchandise exports 2000 1/	5 970
Malnutrition prevalence, height for age (% of children Under 5) 2000 1/	n.a.	Merchandise imports 2000 1/	8 740
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children Under 5) 2000 1/	n.a.	Balance of merchandise trade	-2 770
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2000 1/	5.1	before official transfers 1999 1/	-1 345
Physicians (per thousand people) 1999 1/	0.70 a/	after official transfers 1999 1/	-443
Population without access to safe water (%) 1990-98 3/	2	Foreign direct investment, net 1999 1/	347
Population without access to health services (%) 1981-93 3/	10	Government Finance	
Population without access to sanitation (%) 1990-98 3/	20	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 1999 1/	-2.3
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 1999 1/	31.7
Food imports (% of merchandise imports) 1999 1/	8	Total external debt (USD million) 1999 1/	11 872
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of Arable land) 1998 1/	417	Present value of debt (as % of GNI) 1999 1/	59
Food production index (1989-91=100) 2000 1/	127.2	Total debt service (% of exports of goods and services) 1999 1/	15.9
Cereal yield (kg per ha) 2000 1/	853	Lending interest rate (%) 2000 1/	n.a.
Land Use		Deposit interest rate (%) 2000 1/	n.a.
Arable land as % of land area 1998 1/	18.7		
Forest area (km ² thousand) 2000 2/	5		
Forest area as % of total land area 2000 2/	3.3		
Irrigated land as % of cropland 1998 1/	7.8		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

n.a. = not available

Sources: 1/ World Bank, *World Development Indicators* database.

2/ World Bank, *World Development Indicators*, 2001.

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

PREVIOUS IFAD LOANS TO TUNISIA

Project ID	Project Name	Lending Terms	Project Type	Financing Type	IFAD Approved Financing (USD '000)	IFAD Current Financing (USD '000)	Board Approval	Loan Signing	Loan Effectiveness	Current Closing	Project Completion Date	Cooperating Institution	Project Status
59	Development Project of Small and Medium-Size Farms in the Governorates of Kef and Siliana	I	CREDI	F	19 000	18 937	05 Dec. 80	09 Dec. 80	02 Oct. 81	31 Dec. 88	30 Jun. 88	AFESD	Closed
139	Sidi Bouzid Irrigation Project	O	IRRIG	E	7 300	7 196	13 Dec. 83	31 Jan. 84	05 Jul. 84	30 Jun. 93	31 Dec. 92	World Bank; IBRD	Closed
175	Sidi Bouzid Rainfed Agriculture Development Project	O	AGRIC	F	6 000	5 538	05 Sep. 85	25 Sep. 85	27 Mar. 86	30 Jun. 94	31 Dec. 93	AFESD	Closed
227	Pilot Project in Algeria and Tunisia for the Integrated Rural Development of the Mellegue Watershed	O	RURAL	F	12 000	12 000	15 Sep. 88	08 Feb. 89	01 Jun. 89	30 Sep. 99	31 Mar. 99	AFESD	Closed
298	Sidi M'Hadheb Agricultural and Fisheries Development Project	O	AGRIC	F	11 851	11 851	12 Dec. 91	07 Jan. 92	07 Aug. 92	30 Jun. 01	31 Dec. 00	AFESD	Closed
348	Integrated Agricultural Development Project in the Governorate of Kairouan	O	AGRIC	F	12 507	12 507	02 Dec. 93	25 Apr. 94	07 Aug. 95	31 Mar. 03	30 Sep. 02	AFESD	On-going
483	Integrated Agricultural Development Project in the Governorate of Siliana	O	AGRIC	F	11 261	11 261	06 Dec. 95	18 Jan. 96	17 Jun. 96	31 Dec. 03	30 Jun. 03	AFESD	On-going
1104	Integrated Agricultural Development Project in the Governorate of Zaghuan	O	AGRIC	E	16 052	16 052	03 Dec. 98	17 Feb. 99	14 Dec. 99	31 Dec. 05	30 Jun. 05	AFESD	On-going
Total	8 projects (5 closed and 3 ongoing)				95 971	95 342							



CADRE LOGIQUE

Résumé descriptif	Indicateurs de vérification	Moyens de vérification	Suppositions /risques
Objectifs de développement			
<ul style="list-style-type: none"> - Engager un processus de développement durable solidement pris en charge par ses acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations et institutions rurales aptes à participer à la définition/exécution des politiques • Appareil étatique et administratif plus réceptif aux besoins de la population • Ressources Pastorales et en Eau restaurées et mieux gérées • Statut social et situation économique des jeunes et des femmes améliorés • Revenus des ménages diversifiés et accrus 		
Objectifs du programme			
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Impact Economique</u>: une amélioration et stabilisation des revenus et un développement équitable n'excluant aucune catégorie - <u>Impact Social</u> : Une meilleure présence des jeunes et des femmes dans les processus de décision et de gestion économique – Un apprentissage progressif des règles de la gouvernance locale - <u>Impact sur l'environnement</u> : un équilibre nouveau entre les activités sociales et économiques et l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - 6 500 exploitants agriculteurs, agro-éleveurs et éleveurs et 800 bergers bénéficient des actions du Programme - 370 micro-entrepreneurs fournisseurs de services économiquement viables et diversifiés - Taux de rentabilité économique en année 15 supérieur au coût d'opportunité du capital (11%) - Participation active des jeunes et des femmes dans les GDA et les associations professionnelles - 10 000 familles s'engagent autour d'une vision du développement local valorisant les produits et atouts de la région contrastant avec les stratégies d'émigration - les tendances à l'évolution régressive des ressources naturelles (parcours, ressources en eau) auront été stoppées - gestion participative et durable des parcours - un patrimoine architectural reconstitué et une ressource paysagère embellie. 		<p>Une séquence climatique ne s'écartant pas trop du scénario moyen</p>



Outputs			
1. Une infrastructure économique et des services de développement renforcés	1.1.Réalisation du Schéma des Eléments Structurants (schéma directeur régional)		
2. Des aménagements intégrés conçus et gérés à l'échelle des unités socio-territoriales	2.1.Volume, répartition des investissements par UST 2.2.Cohérence avec le Schéma des Eléments Structurants (échelle régionale) 2.3.Productivité des parcours (offre fourragère accrue)	Le système de suivi et évaluation mettra en oeuvre une panoplie d'instruments complémentaires : - Un système de suivi des convention - Un suivi quantitatif des réalisations - Un suivi qualitatif et technique des réalisations - Un suivi de premier impact - Un suivi participatif associant la population - Un système d'information géographique	La détermination et la motivation de la société rurale/locale lui permet de s'approprier le programme et d'apporter des réponses nouvelles aux problèmes soulevés par la mise en oeuvre
3. Amélioration de la productivité des systèmes et de production et des filières associées	3.1.Evolution des productions animales totales de la région 3.2.Evolution des productions végétales totales de la région		
4. Diversification et accroissement des revenus non –agricoles	4.1.Evolution des revenus générés par les micro-entreprises 4.2.Evolution des revenus générés par les micro-projets		
5. Capacités institutionnelles accrues en matière d'orientation et de stimulation d'un processus de développement régional et local	5.1. Efficacité de la mise en oeuvre du PRODESUD 5.2. Opinion des principaux acteurs 5.3. Apparition de nouvelles initiatives complémentaires des actions engagées par le PRODESUD		
Activités			
1.1. Routes rurales revêtues	1.1.1 Km réalisés	- Voir ci-dessus - Programme de Travail Annuel et Budget	Une action de communication réussie auprès des acteurs du développement conduisant à une vision partagée de l'avenir
1.2. Maillage d'hydraulique pastorale	1.2.1 Nb.Forages, réservoirs, km conduites		
1.3. Amélioration potentialités hydriques	1.3.1 Nb. ouvrages épandages crues, recharge		
1.4. Création 1 périmètre irrigué nouveau	1.4.1 Ha irrigués, consommation eau/ha		
1.5. Centre production semences pastorales	1.5.1 Réalisation, production semences/an		
1.6. Couverture sanitaire du cheptel	1.6.1 Nb unités mobiles, cliniques; animaux vaccinés		
1.7. Actions de recherche-développement	1.7.1 Nb, diversité Publications de vulgarisation		
1.8. Parc réserve de la biosphère	1.8.1 Réalisation, fonctionnement		
2.1. Promotion organismes gestion des terroirs	2.1.1 Résultats financiers		



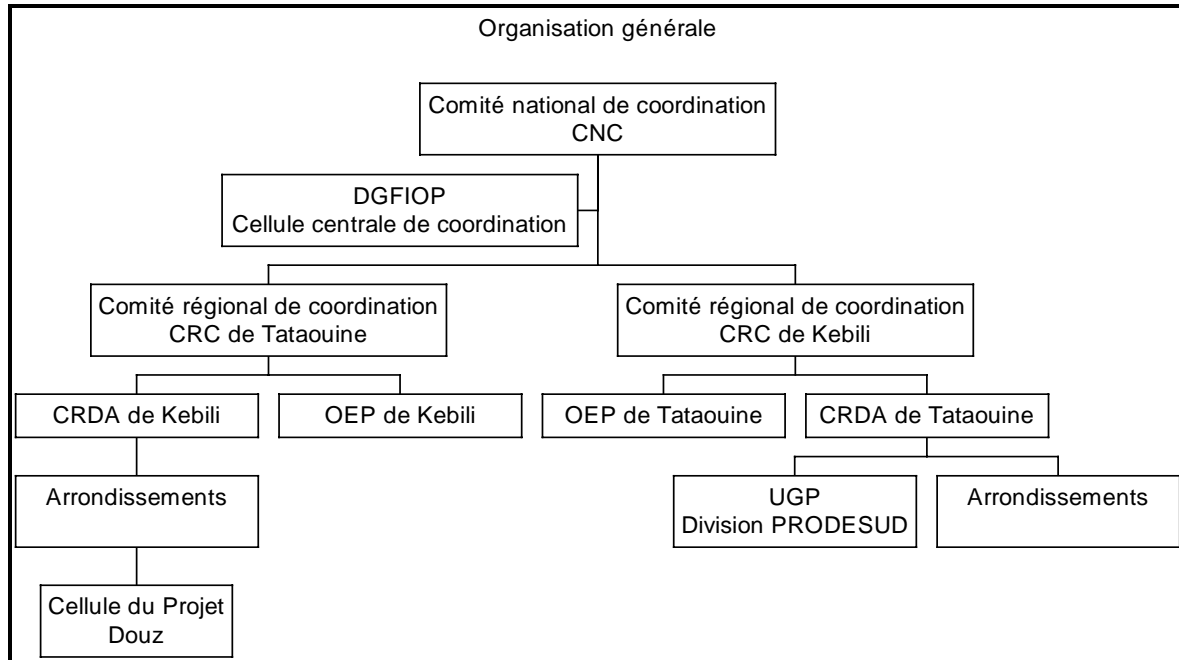
2.2. Reconstitution potentiel arboriculture	2.2.1 Production d'olives		Travaux CES contrôlent efficacement l'érosion et à la recharge des nappes
2.3. Réhabilitation et gestion des parcours	2.3.1 Richesse floristique, réapparition graminées, couverture végétale		
2.4. Création d'ombrières	2.4.1 Nb unités réalisées ; suivi des conventions.		Le système de suivi et évaluation mettra en oeuvre une panoplie d'instruments complémentaires : - Un système de suivi des convention - Un suivi quantitatif des réalisations - Un suivi qualitatif et technique des réalisations - Un suivi de premier impact - Un suivi participatif associant la population - Un système d'information géographique
2.5. Travaux d'irrigation identifiés localement	2.5.1 Ha irrigués ; Suivi des conventions.		
2.6. Petite hydraulique pastorale (locale)	2.6.1 Indicateurs du système de suivi des conventions		
2.7. Conservation Eaux & Sols (locale)	2.6.2 Idem		
2.8. Pistes de dessertes locales	2.6.3 Idem ; Km réalisés		
2.9. Constructions communautaires	2.6.4 Idem ; unités réalisées		
3.1. Développement atelier engraisements	3.1.1 Nb ateliers ovins/caprins/camelins		
3.2. Amélioration Performances cheptel/sélection	3.2.1 Productivité viande de l'UZ (ovins, caprins, camelins)		
3.3. Promotion élevage camelin	3.3.1 Nb reproducteurs présentés au concours d'élevage		
3.4. Promotion métier de berger	3.4.1 Nb bergers formés, embauchés après formation		
3.5. Intensification périmètres irrigués existants	3.5.1 3.5.1 Coefficient d'intensification=sup.cultivée/sup.irriguée		
3.6. Valorisation produits du terroir	3.5.2 Vente de produits labellisés et à haute valeur ajoutée		
3.7. Promotion organisations professionnelles	3.5.3 Nb, diversité, dynamisme des organisations profess.		
4.1 Aide installation jeunes agriculteurs	3.5.4 Nb jeunes agriculteurs installés avec appui du projet		
4.2 Développement activités génératrices revenus	3.5.5 Nb, objet, chiffre d'affaire des AGR développées		
4.3 Promotion des micro-entreprises	3.5.6 Nb, objet, chiffre d'affaire, profits des micro-entrepr.		
4.4 Valorisation Ksours de montagne, patrimoine	3.5.7 Nb, nature, volume d'investissement des sous-projets		
5.1 Renforcement des CRDA et de l'OEP			
5.2. Mise en place, fonctionnement Unité Pilotage	5.1.1 Réalisations physiques/ financières; respect calendrier		
5.3 Unité soutien organisations rurales de base	5.2.1 Idem		
5.4 Unité soutien initiatives économiques rurales	5.3.1 Idem		
5.5 Coordination centrale (DGFIOF)	5.4.1 Idem		
5.6 Études économiques et techniques			
5.7 Assistance méthodologique	5.6.1 Réalisations physiques et financières ;		
	5.7.1 Adhésion des cadres à l'approche participative		
	5.7.2 Qualité des plans de développement des UST		
5.8 Formation	5.8.1 Nb. personnes formées selon les thèmes de formation		
	5.8.2 Emergence de formateurs parmi les cadres formés		



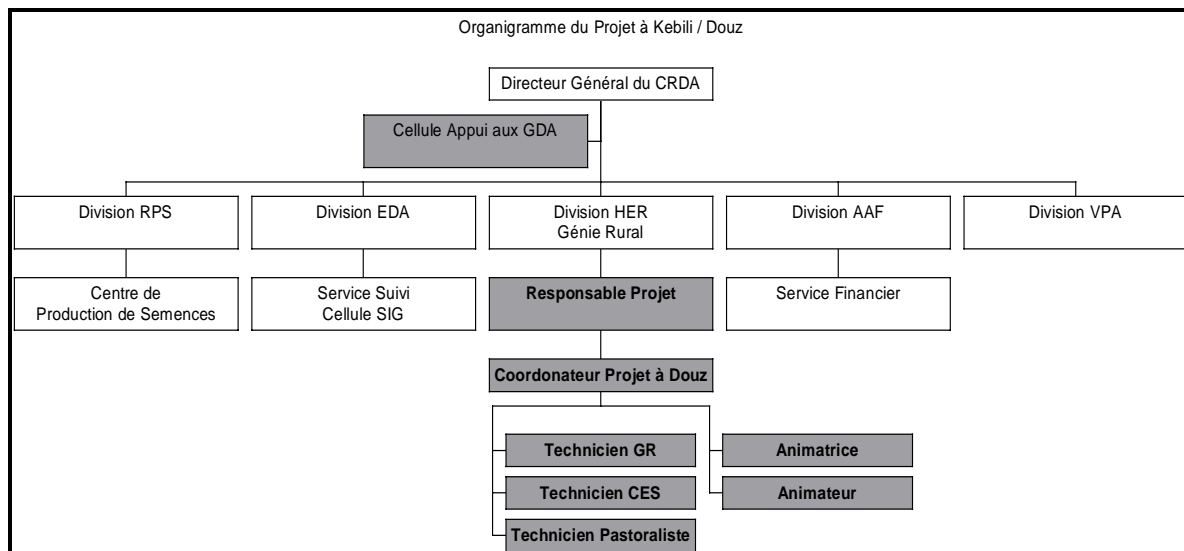
Inputs		Financement		
	<u>USD '000</u>		<u>USD '000</u>	
Études	472	FIDA	18 746	Une volonté politique affirmée de la part de l'Etat de mettre les moyens humains et matériels derrière les objectifs affichés
Génie Civil	26 370	OPEP Fund	5 062	
Véhicules	1 557	Bénéficiaires	1 723	
Équipement	9 793	Gouvernement	17 805	
Assistance technique	557			
Formation	546	Total	44 336	
Fonds & Crédit	1 716			
Salaires, indemnités	786			
Autres coûts d'opération	2 539			
Total	44 336			

ORGANISATION DU PROGRAMME

1. Organigramme du Programme

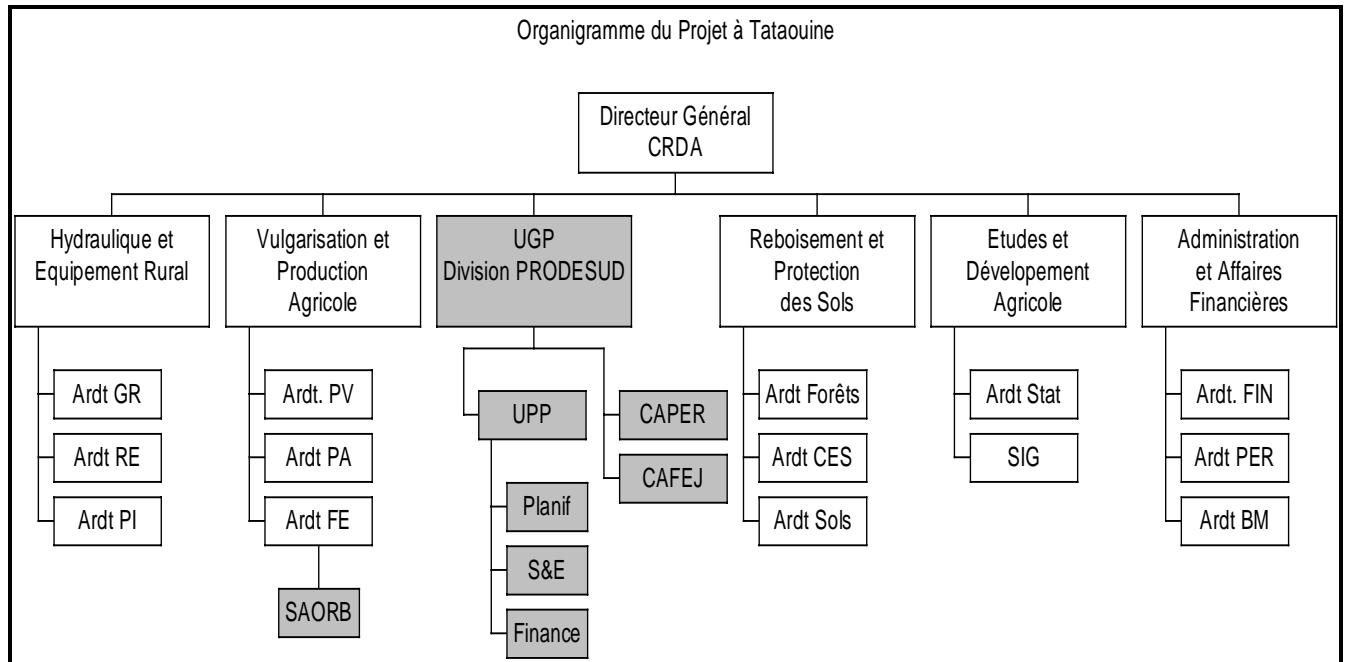


2. Organigramme du Programme dans le CRDA de Kebili



Note: Les services du CRDA concernés par la mise en œuvre du programme sont colorés en gris sur le graphique.

3. Organigramme du Programme dans le CRDA de Tataouine



Note: Les structures qui seront créées par le Programme sont indiquées en gris sur le graphique.

QUANTITATIVE INPUTS, TARGETS AND KEY FACTORS

1. Quantitative Targets	Unit	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total	5. Beneficiaries	Households	Population
A.REGIONAL AND GENERAL INTEREST PUBLIC INVESTMENTS												
1. Asphalted feeder roads	km	-	49	70	71	40	20		245	Total:	11 000	71 500
2. Pastoral water supply regional network												
• Deep boreholes	unit	-	-	2	1	2	1	2	8			
• Distribution waterpipes	km	-	35	40	20	20	-	-	115	6. Project Objectives		
• Tanks	unit	-	-	2	1	2	-	-	8	-	To rehabilitate and improve productivity of rangelands, which constitute the	
• Services Centres	unit	-	-	-	-	2	1	1	4	natural major asset and a basis for extensive livestock for meat production exports and raising agricultural productivity		
B.SOCIO-TERRITORIAL UNITS INTEGRATED LAND USE AND DEVELOPMENT PLANNING												
1. Rangeland and pasture rehabilitation												
• Natural Pasture Resting	ha	-	10 000	20 000	50 000	10 000			180 000			
• Forage tree planting	ha	-	500	1 000	1 500	1 000			4 000			
• Re-seeding natural pastures	ha	-	100	200	450	750	1 000	1 500	4 000	7. Project Area		
2. Local small-scale irrigation works	ha	-	70	70	70	70	70	70	420	Semi-arid and presaharian environment, with dryland agriculture in mountains and		
3. Local feeder roads improvement	km	-	20	20	20	20	20	20	100	scattered irrigation		
C.PRODUCTION SUPPORT SERVICES												
1. Animal health												
• Mobile units	unit	-	-	1	-	-	-	-	-			
• Health Centres	unit	-	-	1	-	-	-	-	-			
D.PROMOTION OF LOCAL INITIATIVES AND MICRO ENTERPRISES												
1. Livestock-based micro-projects												
• Fattening Units	unit	-	40	60	60	60	60	70	350	8. Target Group		
• Sheep and goat-mini herds for women	unit	-	10	10	10	10	10	10	40	The whole of rural population, with emphasis on a producer focal target group (6 500		
• Hatchers	unit	-	10	10	10	10	10	-	50	households) and on women and young adult (more than one-third of population)		
• Feed sales sites	unit	-	1	1	1	1	1	1	5			
• Cheese-making units	unit	-	1	1	1	1	1	1	6	9. Project Strategy		
2. Craft-based micro-projects										Project will finance public investments, among which roads, which will be of general benefit for regional development. Its main thrust, however, will be on promotion of participatory based activities.		
• Weaving	unit	-	-	1	1	1	-	-	-	Those will include Socio-Territorial Units Land use and integrated development planning and the promotion of microenterprises. Sustainable use of natural resources management will be sought through land use planning and community users' organizations		
• Leather working	unit	-	-	2	2	2	2	2	10	10. Project Instrument		
• Camelhair processing	unit	-	-	2	2	2	1	-	7	- Community organization on a socio-territorial basis (GDA) and integrated participatory planning		
• Jewels	unit	-	1	1	-	-	-	-	2	- Introducing a tested participatory planning methodology and knowledge management tools		
• Bread baking	unit	-	-	4	4	4	4	4	20	- Training GDA board members as well as administration staff		
• Tanneries	unit	-	1	1	1	1	1	-	1	- Introducing large-scale techniques for sustainable natural pasture management		
• Spice milling	unit	-	1	1	1	1	1	-	5	- Setting up a PMU that will coordinate execution by CRDA operative branches while supervising directly actions not relevant to usual CRDA activities.		
E.MANAGEMENT CAPACITY STRENGTHENING												
• Training workshops for GDA boards	workshop		3	4	10	10	10	10	47			
• Participation to workshops (number of boards members at sessions)			94	213	333	333	333	333				
2. Project Cost Summary (USD '000)												
		IFAD	Beneficiaries	Government	OPEC Fund	Development Funds	Banks	Total				
Regional and general interest public investments		8 176	288	7 184	5 062	-	-	20 710				
Socio-territorial Units integrated land use and development planning		7 171	1 049	5 929	-	1 048	447	15 644				
Production Support services		215	66	396	-	53	39	769				
Promotion of Local Initiatives and Microenterprises		417	320	340	-	312	304	1 693				
Management Capacity Strengthening		2 768	-	2 694	-	59	-	5 520				
TOTAL		18 746	1 723	16 543	5 062	1 472	790	44 336				
3. Economic Rate of Return and Sensitivity Analysis:												
12.8%												
Base Case												
Costs increased by 10%: 11.4%												
Benefits reduced by 10%: 11.4%												
Costs up 10%, benefits down 10%: 10.2%												
Net benefits lagged by one year: 11.4%												
Net benefits lagged by two years: 10.3%												
Without feeder roads: 20.2%												
4. Overall Project Targets for Production												
Natural pasture, production												
Average supply 187 million forage units												
Additional production (animal)												
Meat: 4 020 tonnes + 46%												
Wool: 64 tonnes + 18%												
Manne: 9 480 tonnes + 18%												
Olive oil: 3 644 tonnes + 200%												

